

Nous espérons qu'après quelques années d'expérience, nous arriverons peut-être à savoir de quoi il faut tenir les compagnies de chemin de fer responsables. La dernière phrase de M. Kroeger est révélatrice. Il dit que l'on constatera peut-être que le système est irréalisable, ce qui est une bien piètre consolation pour les habitants de l'ouest du Canada à qui l'on aura fait avaler que si ce projet de loi est adopté, on aura un système de transport du grain extrêmement efficace et unique au monde. Or quand on examine la réalité, c'est-à-dire les dispositions du projet de loi, impossible d'y comprendre quoi que ce soit. Même le sous-ministre ne sait pas très bien comment cela s'appliquera et parle du concept du «système théorique» comme de quelque chose d'empirique. Je ne trouve pas cela satisfaisant.

C'est l'une des raisons pour lesquelles ceux d'entre nous qui avons l'honneur de venir de l'ouest du Canada et de représenter une circonscription agricole ne pouvons en toute conscience appuyer le projet de loi. Nous pouvons, comme le font les néo-démocrates pour on ne sait quelle raison tenter de le faire modifier pour le rendre plus réaliste, ce qui est tout à leur honneur. Mais cette disposition exposant les chemins de fer et autres participants au système de livraison aux sanctions de l'administrateur quand ils ne réussissent pas à atteindre les objectifs me paraît bien peu judicieuse.

Je vous le dis, monsieur le Président, c'est une des raisons fondamentales, si je puis dire, pour lesquelles il nous est impossible d'appuyer le projet de loi. Le NPD cherche en l'occurrence à limiter à toutes fins pratiques la responsabilité aux sociétés ferroviaires. Mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski), a très bien expliqué récemment que nous ne pouvons pas limiter cette responsabilité aux sociétés ferroviaires parce qu'il y a tellement de facteurs qui entrent en jeu pour assurer une livraison efficace du grain dans l'Ouest. Tous les participants doivent assumer leur part de responsabilité et tous ces différents secteurs d'activité doivent être responsables envers les producteurs de l'Ouest et les Canadiens en général.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, à propos du groupement des motions concernant les fonctions de l'administrateur relatives aux sanctions, il y a deux choses que j'aimerais faire remarquer. Tout d'abord, l'administrateur joue un rôle important dans le transport même des céréales en veillant à supprimer les goulots d'étranglement qui peuvent se produire dans les Prairies. Il est intéressant de noter que les néo-démocrates ont tenté de défendre une position contradictoire à ce sujet.

Une voix: Non.

M. Gustafson: J'entends quelqu'un dire non. Pourtant, si l'on fait un retour en arrière on s'aperçoit que lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs ont créé le poste de coordonnateur du transport des grains et y ont nommé M. Hugh Horner. Ce dernier a décelé de nombreux problèmes et goulots d'étranglement dans le système. Nous avons donc en fait déjà un administrateur du transport des grains. Les députés se rappelleront la clameur que cette mesure avait à l'époque suscitée chez les néo-démocrates qui ne voulaient pas du tout d'un coordonnateur dans ce domaine. Si les députés du NPD se donnaient la peine de revoir les interventions qu'ils avaient alors faites à la Chambre, ils verraient que leurs propos étaient diamétralement opposés à ceux qu'ils tiennent maintenant.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Dans la situation actuelle il nous faut tirer le meilleur parti de ce qui existe déjà et de ce qu'on propose pour résoudre les problèmes de sorte que tout se fasse au mieux des intérêts des producteurs. Le député de Végréville a fait remarquer qu'il n'y a pas que les chemins de fer qui ont un rôle à jouer dans le transport des céréales. Il importe qu'ils assurent un transport efficace des céréales. Il convient que le système de concentration du grain, c'est-à-dire les élévateurs à grain des Prairies, puisse coordonner ses activités avec celles des chemins de fer.

A titre d'exemple, j'ai reçu ce matin un appel téléphonique de Boyle, en Alberta, où l'un des élévateurs est absolument congestionné. Comme vous le savez, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a haussé le prix initial de l'orge. Il l'a fait afin d'activer la vente d'orge. Il m'a dit qu'il y avait d'importants stocks d'orge dans cette petite ville du nord de l'Alberta, que cet orge était immobilisé et n'était pas acheminé à Thunder Bay. En même temps, la Commission canadienne du blé nous apprend qu'elle a énormément de difficulté à respecter ses engagements concernant les livraisons d'orge. C'est ce que j'appellerais un goulot d'étranglement. Espérons que ce problème sera réglé par un coup de téléphone dès aujourd'hui.

• (1240)

Un administrateur pourrait déceler ces goulots d'étranglement et tenter de les résorber. D'une part, le Nouveau parti démocratique accorde à l'administrateur un certain pouvoir lui permettant de traiter directement avec les sociétés ferroviaires, mais d'autre part, il lui refuse le droit d'en faire autant avec les exploitants de terminaux ou d'élévateurs ou encore en cas de grèves qui peuvent perturber tout le réseau du transport du grain. Quand les agriculteurs des Prairies entendent parler de grève, ils sont extrêmement inquiets. Les grèves sont sans contredit la principale cause des retards dans l'ensemble du réseau. Chaque automne, presque sans exception, il y a des menaces de grève dans les ports de Vancouver et de Thunder Bay juste avant qu'ils ne soient bloqués par les glaces. Les grèves ont causé des retards dans l'acheminement des grains, ce qui a coûté des millions et des millions de dollars aux agriculteurs. Un administrateur du grain, suivant l'exemple donné par M. Hugh Horner, pourrait se rendre très utile en signalant à l'attention du gouvernement, des producteurs et de tous les intéressés les conflits qui surgissent. Il servirait les intérêts à la fois des producteurs et de tous les agents de cette industrie.

L'approche du NPD nous pose certains problèmes. Comme l'a dit le député de Végréville, nous sommes d'accord sur la motion n° 37 qui, naturellement, ne pénaliserait pas financièrement les producteurs eux-mêmes en pénalisant les exploitants d'élévateurs locaux. Ce point est important. Cependant, il ne faut pas jeter le bon grain en même temps que l'ivraie. Il faut mettre au point un système qui serve à la fois les intérêts des producteurs et ceux du réseau de transport du grain, lequel pourrait bien devenir l'un des meilleurs au monde. Le gouvernement a délibérément mis l'accent sur les attentes et les intérêts des sociétés ferroviaires. Les solutions qu'il propose créent un déséquilibre inéquitable à l'endroit des producteurs en prévoyant des sanctions visant à assurer un meilleur réseau de transport du grain.